

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/089

CULTURE (8.9)

**Convention de partenariat entre
la Commune d'Hazebrouck et**

**« Les Symphorines », établissement
de l'association**

« Les Papillons Blancs d'Hazebrouck »

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240627-DEL089CM27724-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 5

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHEN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET

ABSENTS :

Mme BELVAL, M. DEBAECKER, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Mme DAUCHEZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

L'association « Les Papillons Blancs d'Hazebrouck », reconnue d'utilité publique, dont le siège se situe à Hazebrouck (59190), 18 rue de la Sous-Préfecture, a notamment pour mission la prise en charge de personnes en situation de handicap mental. Le Foyer de Vie « Les Symphorines », établissement placé sous l'autorité de l'association « Les Papillons Blancs d'Hazebrouck », est situé à Caëstre - 71 Petite Route de Borre, à 8 kilomètres d'Hazebrouck.

Il relève des dispositions réglementaires relatives aux établissements sociaux et médico sociaux et, a la particularité d'accueillir des personnes âgées de 20 ans et plus, avec une orientation CDAPH Foyer de Vie ou Occupationnel et dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.

Néanmoins, ces personnes bénéficient d'une autonomie suffisante pour participer à des activités quotidiennes (activités de loisirs, éducatives, culturelles).

Madame Sylvie MOLMY, Directrice des Symphorines, souhaite inscrire un groupe d'adultes une fois par semaine à un atelier d'enseignement artistique adapté dans le cadre du projet municipal « ATELIERS D'ART ». Le projet « ATELIERS D'ART » proposé par la collectivité répond à cette préoccupation avec un programme rendant accessible aux personnes déficientes intellectuelles la pratique d'une activité artistique.

Sollicitée par l'association « Les Papillons Blancs » et sensible à cette démarche, la Commune d'Hazebrouck souhaite reconduire cette initiative grâce à un partenariat et l'intervention d'un professeur.

L'activité se déroulera de façon hebdomadaire durant l'année scolaire 2024/2025 dans les locaux de l'école municipale des arts graphiques et des beaux-arts à Hazebrouck.

Les conditions de partenariat entre l'Ecole Municipale des arts graphiques et des beaux-arts de la Commune d'Hazebrouck et Les « Papillons Blancs » pour le compte du Foyer de vie « Les Symphorines », sont définies par convention.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Commune d'Hazebrouck et le Foyer de vie « Les Symphorines » pour l'année scolaire 2024/2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(30 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,



**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND